

Les fondamentaux de la FSU

Extraits des statuts adoptés au congrès de Macon (1994)

La FSU est une «fédération de syndicats nationaux», dont le fonctionnement, reposant sur trois piliers (Art.1), poursuit l'objectif d'élaborer le «fédéral» (Art.2)

Art.1

«La FSU [...] est une fédération de syndicats nationaux [...]. La Fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives: les syndicats nationaux, les sections départementales (...), les tendances, dont le droit d'existence est garanti dans la Fédération.»

Art.2

«[...] La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle, associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération, respecte les diversités. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels. Ainsi elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître, dégageant l'unité profonde des aspirations des personnels, affirmant les solidarités.».



Congrès départemental
(Martigues, 2013)

Congrès national
(Metz, 2023)

Le «pacte fondateur» (1993)

Définissant les principes de fonctionnement de la FSU, le «Pacte» précisait également deux points-clés:

«Un cadre fédéral qui incite à la recherche de convergences, rejette toute hégémonie et évite toute minorité de blocage».

Aucune décision de la fédération ne peut s'opposer «aux mandats fondamentaux» d'un syndicat.

Démocratie syndicale

Le vote de l'ensemble des syndiqués détermine la composition pluraliste des instances et de l'exécutif. Aucune tendance ne peut disposer de plus de 50% des sièges.

Réunion de la commission du thème 2, portant sur les services publics et leurs agents, lors du congrès national de 2007.

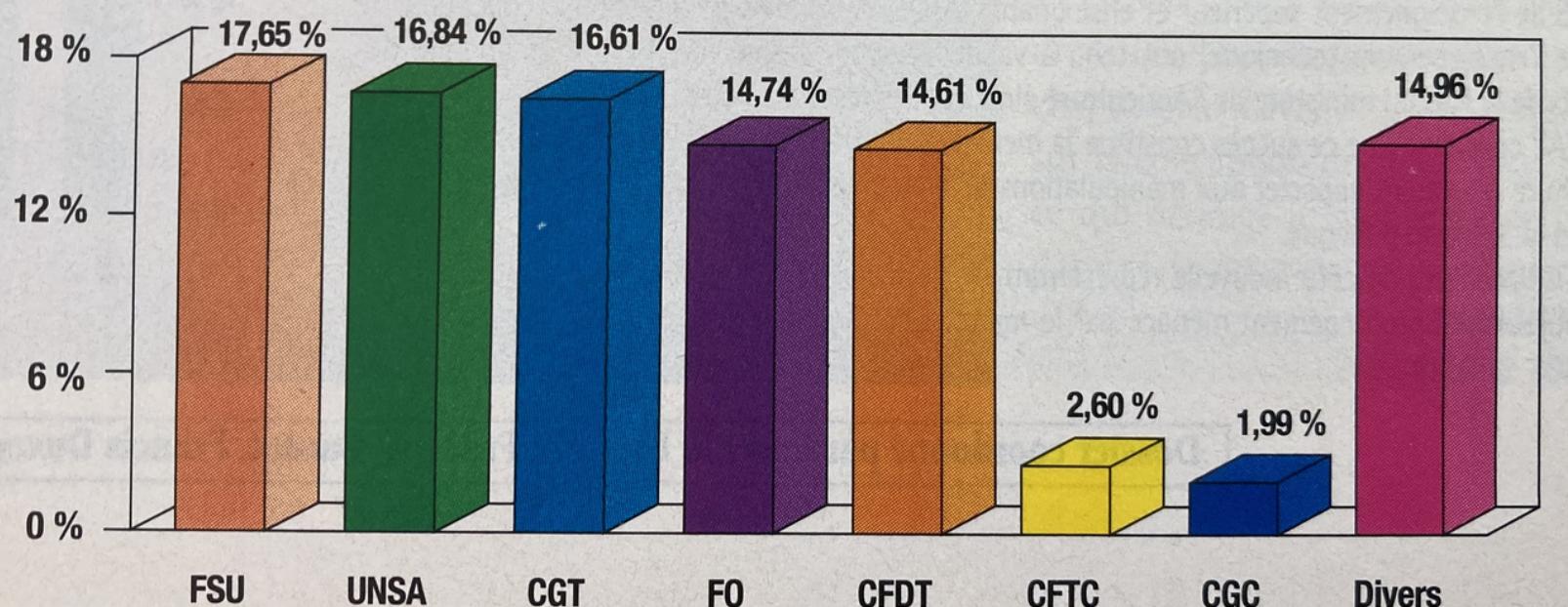
Majorité qualifiée et synthèse

La majorité qualifiée (70%) est requise dans tous ses votes internes. Elle est portée à 75% pour les congrès des Sections Départementales. Une majorité qualifiée oblige à la recherche d'une synthèse, réponse originale d'un syndicalisme reconnaissant en son sein le pluralisme, garant de la démocratie syndicale et au-delà, de la démocratie salariale.

Tous les 3 ans, les syndiqué.es sont appelé.es à se prononcer sur le rapport d'activité et à élire les directions syndicales



REPRÉSENTATIVITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT APRES LES ÉLECTIONS ENSEIGNANTES DU 12 DÉCEMBRE 1996



1996 : la FSU première force syndicale de la FPE

Représentativité de la FSU dans la Fonction Publique de l'Etat

Dès 1996, la FSU devient la première force syndicale à la fonction publique de l'Etat (FPE). Pourtant, les entorses à la reconnaissance de sa représentativité n'ont pas manqué. En 1995, sa place au Conseil de la FPE est minorée. En 1996, l'amendement Perben modifie les règles et empêche ainsi certains syndicats, dont principalement la FSU, d'être reconnus comme représentatifs. Cette disposition ne sera abrogée qu'en 2010.

Au niveau interprofessionnel, la FSU ne siège au CES (CESE) qu'en 1999. Il faudra attendre 2001 pour qu'elle intègre les CESR (CESER aujourd'hui), ainsi que les instances, nationales et régionales chargées de la formation professionnelle.

Lors des élections professionnelles de 2011, la fédération perd sa première place à la FPE. De 2014 à 2022, l'ordre entre les trois premières organisations, FO, FSU et UNSA, reste identique et les écarts faibles, les différents scores oscillant entre 16 et 17%.

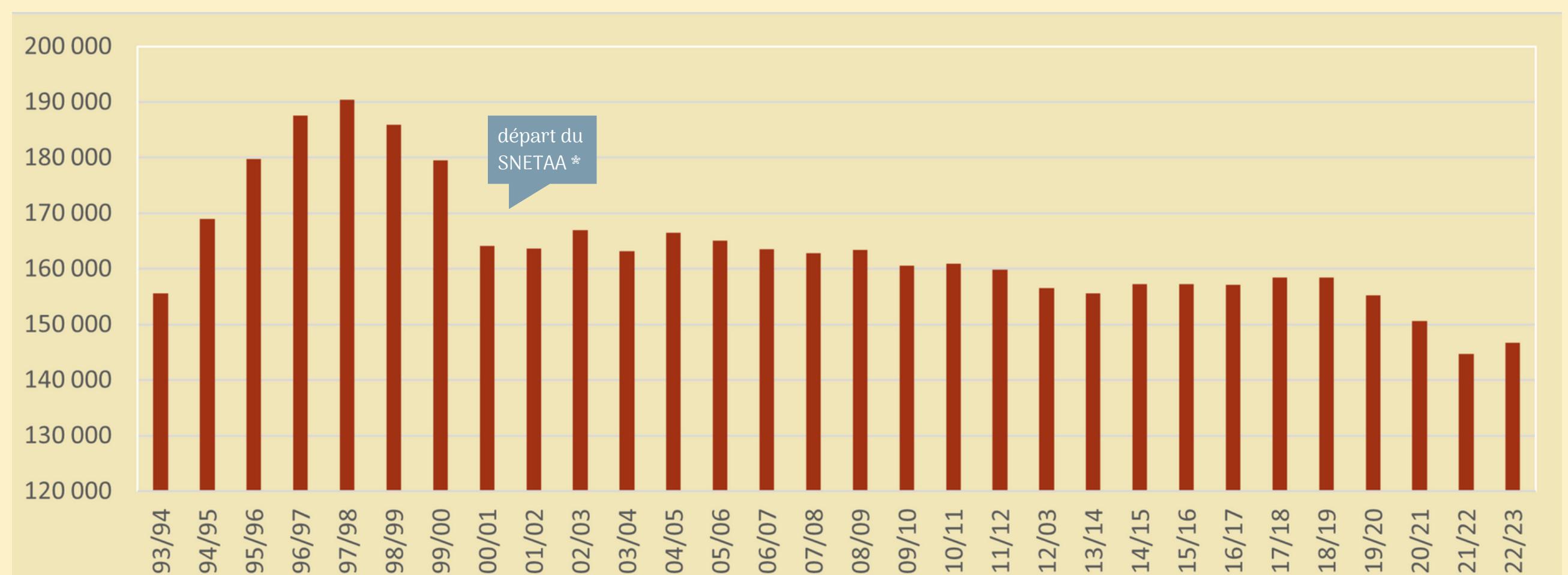
Evolution de la syndicalisation de la FSU de 1993 à 2023

La FSU rassemble en 1993-1994 plus de 150 000 adhérents, atteignant en 1997-1998 son maximum, 190 000 adhérents.

La rapide syndicalisation des instituteurs et professeurs des écoles au SNUipp, devenu dès 1996 le premier syndicat dans le premier degré, l'explique en grande partie.

Alors que son champ de syndicalisation est limité à la fonction publique, la FSU s'impose notamment grâce à son taux de syndicalisation élevé au sein de l'Education Nationale. Autour de 1999-2000, la tendance à la baisse se dessine. Elle se poursuit dans les années 2000, et s'accentue après 2010, comme pour l'ensemble des organisations syndicales.

Au cours de l'année 2022-23, le nombre de syndiqué.es de la FSU a connu un rebond, avec plus de 2000 syndiqué.es supplémentaires.



Nombre de syndiqué.es à la FSU

*SNETAA

Syndicat des lycées professionnels, le SNETAA avait rejoint les opposants à la direction de la FEN (Unité-Action et Ecole Emancipée), après avoir créé une nouvelle tendance, Autrement, en 1990. Participant à la création de la FSU, le syndicat s'oppose assez rapidement à la majorité fédérale, ne siégeant plus dans ses instances à partir de 1997, ne respectant pas le pluralisme en son sein, ne payant plus ses cotisations... En 2001, un nouveau syndicat le remplace au sein de la fédération est créé, le SNUEP.